

Déclaration liminaire de l'Intersyndicale

Monsieur le Président du CSAL de Guadeloupe,

La DRDDI de Guadeloupe et des Îles du Nord apparaît depuis plusieurs années comme l'enfant sacrifié de la DI Antilles-Guyane.

De plus, les arbitrages pris par le précédent DI Antilles-Guyane en dialogue de gestion auquel vous avez participé ont encore pénalisé davantage notre circonscription. D'ailleurs, le nouveau DI ne nous a pas démontré plus d'égard aux vues de la place qu'il a accordé à la rencontre avec les OS lors de sa visite.

A ce propos, il avait promis de revenir vers nous à travers vous pour nous répondre. Qu'en est-il ?

Depuis votre arrivée à la tête de cette direction régionale, les représentants du personnel n'ont cessé de vous alerter tant en instance de dialogue social qu'au travers de nos différentes publications sur la trajectoire alarmante des effectifs de la DR 971 et sur la perte flagrante d'autonomie depuis votre prise de fonction.

Par ailleurs, selon notre analyse et à la lumière des événements cités en amont, cette position d'inféodé à la DI Antilles-Guyane nuit au caractère fonctionnel de plein exercice de notre circonscription tel que prévu par le décret 2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation de la DGGDDI.

Encore une fois, comme par le passé, il apparaît que l'Administration cherche, à travers une interprétation désavantageuse du texte, à induire une uniformisation de fonctionnement à l'image des usages en Hexagone.

Toutefois, la prise en compte des réalités et des contraintes structurelles et géographiques de notre région ne permet pas cette transposition qui conduit in fine à un traitement martiniquocentré de tous les sujets en Antilles-Guyane.

Monsieur le Président, le déséquilibre provoqué nous plongent tous dans un abyme de difficultés.

En effet, la notion d'EPC (Effectifs Physiques Cibles) mise en place récemment démontre déjà ses limites en Hexagone. Et comme souvent pour nos territoires ultramarins déjà sous dotés, les effets néfastes sont encore plus retentissants en Antilles-Guyane.

En effet, le dernier GT Emplois qui s'est tenu à la DG le 10 mars dernier et ayant provoqué l'ire de l'ensemble des organisations syndicales, expose des EPC fixés à 617 ETP.

Cette nouvelle baisse des effectifs est la démonstration des projets de l'Administration pour ces agents en Antilles-Guyane. Toujours plus de travail reposant sur toujours moins d'agents.

L'heure est grave ! Cette orientation est irresponsable eu égard à la situation criminogène avec des chiffres qui donnent le vertige. Plus de 50% de la cocaïne saisie par la Douane provient de la Caraïbe!

Là où d'autres administrations musclent le jeu et mettent des moyens supplémentaires en Douane on décide d'affaiblir les services aux avant-postes de la lutte contre le trafic international de stupéfiants.

Quand allez-vous comprendre que ce n'est pas en déshabillant un territoire pour un autre que vous allez pouvoir répondre aux défis comme l'explosion du narcotrafic dans nos départements ?

La charge de travail croissante qui pèse sur tous les personnels de cette circonscription appelle une réelle prise en compte des nécessités en personnels afin d'éviter les discontinuités de service public.

Ce paradigme tend à affaiblir globalement les services de la circonscription mettant en péril le bon fonctionnement de cette DR de plein exercice.

D'ailleurs, ces difficultés ont eu à se produire à plusieurs reprises et tendent à s'aggraver avec les évolutions métiers qui pointent à l'horizon.

Pensez-vous que c'est avec le niveau actuel de nos effectifs que nous pouvons apparaître crédible dans le cadre du Plan Douane Massif annoncé par le Président de la République ?

Par conséquent, face au mépris irréfutable de nos revendications, l'Intersyndicale fait front uni devant ce désintéressement irresponsable et ce dédain affiché de la Haute Administration douanière.

Dorénavant, vous nous aurez tous face à vous, déterminés à faire bouger les lignes par tous les moyens car il semble que le rapport de force soit le seul langage qui soit entendu.

Aujourd'hui, l'Intersyndicale se dresse pour vous démontrer notre position unitaire contre le traitement inique réservé à la DR de Guadeloupe. En effet, la configuration actuelle met en souffrance tous les personnels de Guadeloupe.

Aussi, l'Intersyndicale vous rappelle qu'étant le représentant de l'Administration, notre employeur, vous êtes responsable de la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires au bien-être au travail des agents mais plus encore, il vous appartient de faire cesser les situations de mal-être et de protéger vos agents.

Nous exigeons:

- **un abondement de 45 à 50 effectifs**
- **la modernisation des moyens matériels et du parc immobilier**
- **l'ouverture d'un dialogue social structuré et de qualité**
- **le retour à une gestion équitable en faveur des intérêts de la Douane en Guadeloupe.**

L'Intersyndicale se réserve le droit de recourir à toutes actions nécessaires à la défense des intérêts de notre territoire et des personnels de la DRDDI de Guadeloupe et des Îles du Nord.

L'Intersyndicale demeure fermement mobilisée pour défendre les intérêts des toutes les douanières et tous les douaniers de Guadeloupe.

L'INTERSYNDICALE

CFDT-G



USD-FO



SOLIDAIRES



SAD-CGTG



UNSA Douanes

